

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 septembre 2017.

Le 28 août 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 4 septembre 2017 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix sept, le 4 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

C Etaient présents :

Wily **DUBOS**, Maire, Estelle **COURTEIX**, Olivier **BAN**, Jean-Pierre **BERTHELOT**, Jean-Marie **CHAPPELLET**, Jean-Pierre **COCQUELET**, Clément **GOELDEL**, Bernard **JACQUINET**, Bernard **WEILER**.

Absents excusés :

Françoise **PARANT** ayant donné pouvoir à Jean-Pierre **BERTHELOT**
Jean-Marie **CHAPPELLET** ayant donné son pouvoir à Estelle **COURTEIX**
Catherine **CORDIER**
Hubert **FOURNET**

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 11

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :

29/2017 Annulation et remplacement de la délibération 25/2017 Indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints : modification de l'indice brut de la fonction publique, en retirant la notion avec effet rétroactif.

30/2017 Programmation des travaux de voirie

Chemin rural dit des vaches.

Chemin rural N°54 dit de la petite Barbarie

Chemin rural dit Ruelle Jonot ou du plat pain.

- Questions diverses :

Point sur la fête

Point sur les travaux

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 30 juin 201. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Estelle COURTEIX est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

25/2017 Indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints : modification de l'indice brut de la fonction publique

Annulation et remplacement de la délibération 25/2017 en retirant la notion avec effet rétroactif.

-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2123-20 à 24-1

-Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune,

-Vue la délibération n°25/2014 en date du 07 avril 2014 relative aux indemnités de fonction du maire et de ses adjoints

-Considérant qu'en vertu de l'article L.2123-23 du même code, que l'indemnité du maire et de ses adjoints est de droit fixé à 100%

-Considérant que la commune compte une population de 898 habitants

-Vue l'augmentation de l'indice Brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1055 à 1022 au 1^{er} janvier 2017

Le maire propose de fixer comme suit les indemnités du maire et des adjoints :

-31% du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire et de

8,25 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITE.

30/2017 Autorisation au Maire à faire la demande au pôle territorial de Rilly-La-Montagne d'inscrire en autorisation de programme la rénovation des voies pour une programmation des travaux de voirie en 2019

Chemin rural dit des vaches.

Chemin rural N°54 dit de la petite Barbarie de la CD 26 à la CD 951

Chemin rural dit Ruelle Jonot ou du plat pain

Si nous souhaitons rénover des voies dites « vertes » dans la commune, nous devons suivre la procédure établie par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Nous nous inscrivons pour une autorisation de programme d'investissement qui peut être pluriannuel, et pour des crédits de paiement qui se font au moment de la réalisation du projet. Elles s'inscrivent dans la logique de la gestion pluriannuelle.

Voici le « chemin » proposé par la Communauté Urbaine :

Le Maire demande, à travers de fiches navette, de faire inscrire les rénovations souhaitées en autorisation de programme (AP). Cette fiche navette est examinée au Pôle Territorial. Si la fiche est retenue, une étude est menée. Une autorisation de programme d'investissement est retenue.

Cette étude et cette autorisation de programme passent en commission. Si elles sont acceptées, elles passent ensuite au Bureau, puis en Conseil Communautaire pour vote définitif.

Le Conseil a déjà proposé les rénovations, pour 2017, de la Rue de la Ferme (de la ferme jusqu'au CD951).

Le projet de voirie a déjà été identifié par la Communauté Urbaine et placé dans une programmation pour 2017.

En priorité pour 2018, les rénovations de la rue de la Fosse au Près (sachant que cette voie mènera aux futurs ateliers municipaux) et de la rue du Chalagris, qui est en mauvais état.

Nous demandons pour 2019 la prise en compte des rénovations des voiries suivantes

Chemin rural dit des vaches.

Chemin rural N°54 dit de la petite Barbarie de la CD 26 à la CD 951

Chemin rural dit Ruelle Jonot ou du Plat Pain

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les manifestations - Les samedi, dimanche, lundi 2/3/4 septembre : la fête du village.

Le Conseil remercie vivement Estelle Courtelx pour son travail de coordination de suivi, l'association le foyer des jeunes pour son habituel investissement, et ce malgré les vendanges, le magnifique travail de Monsieur Fleury assisté de Michel Dumargne, qui ont tous permis le succès de la fête.

Le conseil souhaite vivement que Estelle Courtelx continue de gérer cet événement dont la date reste toujours soumise à celle des vendanges.

Madame Estelle Courteix rappelle les manifestations à venir qui sont toujours consultables sur le site Internet de la Mairie.

- Le Tournoi de Tennis « Famille » le 20 et 21 octobre 2017 (tournois de double)
- Cérémonie commémorative le samedi 11 novembre 2017 à 11h Place des Déportés, cérémonie qui sera plus marquée cette année dans le cadre du centenaire - Plus d'informations à venir
- Flânerie cérébrale de Mme Mireille LAMIRAL DUPOUY le vendredi 24 novembre 2017 : « Marie-Angélique le Blanc »

Madame Estelle Courteix informe le Conseil de la demande de Madame Anne Fatoux qui souhaiterait donner le concert de fin d'année de la chorale du collège de Verzy dans l'Église Sainte Agathe. Ce événement aurait lieu le dimanche 3 Juin 2018 à 16h. Mme Fatoux demande également à pouvoir disposer de la salle municipale durant ce week-end du 2-3 juin pour répétition et réception après le concert.

Le Conseil accepte volontiers cette demande.

Le Maire informe le Conseil d'une prochaine réunion de l'association La Récré, qui cherche de nouveaux membres afin de la faire revivre.

Monsieur De Amorin propose de réunir très prochainement les différentes associations culturelles de la commune pour faire le point sur les manifestations 2017-2018. La date du vendredi 6 octobre à 18h30 est retenue.

Rentrée scolaire

Rentrée sans problème particulier avec 20 élèves à la maternelle. Véronique Houdeau ATSEM reprendra son travail mi septembre .Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

La question des rythmes scolaires sera étudiée par la Communauté de communes d'ici Janvier 2018, pour un arrêt ou non des TAP à la prochaine rentrée scolaire dans notre école maternelle.

- PLU

Nous avons reçu l'avis favorable de l'autorité Environnementale du Grand Est pour poursuivre l'étude du PLU.

Prochaine réunion le 11 octobre 2017 à 18h.

- **Les ateliers communaux** Monsieur Ban prend la parole. La charpente sera posée dans une quinzaine de jours environs, le Hors d'eau - Hors d'air étant prévu pour dans 1 mois.

Fin des travaux prévue pour la mi novembre.

- **Madame Catherine Cordier** avait annoncé au Conseil qu'elle ne poursuivait pas sa mission de référent des ATT. C'est Monsieur Bernard Weiler la remplacera dans le suivi au quotidien des ATT. Monsieur Bernard Weiler précise qu'il assurera un suivi des travaux effectués tous les lundis et vendredis.

- **Monsieur Dumargne nous avait proposé une visite des parcelles de notre bois non retenue**

Le conseil le remercie vivement pour cette visite guidée et attend sa nouvelle proposition.

- **Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques**

Monsieur Bernard Jacquinet informe que le SIEM interviendra dès le 18 septembre pour l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique au centre du village. C'est la Société SCEE qui a été retenue pour effectuer ceux-ci. Durée de cette nouvelle intervention : 4 à 6 semaines.

- Monsieur Bernard Weiler prend la parole pour donner la date d'une nouvelle réunion avec la SNCF le 4 octobre 2017 à 9h30 à Germaine, afin de finaliser le projet du bassin de rétention d'eau.

- Monsieur Didier De Amorin précise qu'il serait bon d'étudier la mise en place de places de parking au début de la rue de Montchenot(coté rue du

voisin), le stationnement posant déjà des difficultés alors même que les travaux des nouveaux logements (ancienne salle des fêtes) ne sont pas terminés.

***Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à
21h45***